



Je suis patron de 2 cafés a Bruxelles

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 27 novembre 2009

Bonjour

Je suis patron de 2 cafés à Bruxelles et je me demande si je pourrais faire de ces 2 établissements des clubs privés ou autre pour que ma clientèle puisse continuer à fumer librement en 2012 puisque théoriquement on ne pourra plus fumer

Merci d'avance

Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre à la Belgique. Nous vous conseillons néanmoins de téléphoner au 070 227 227 ou de vous rapprocher d'associations belges comme la Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé [FARES](#) qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.